

# ANDORRE ÉCUREUIL

Valeur: 1,00 F

Couleurs: brun rouge, sépia, vert

Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Jean PHEULPIN

25 timbres à la feuille



## VENTE

anticipée, le 18 mars 1978 à ANDORRE-LA-VIEILLE;

générale, le 20 mars dans tous les bureaux de la Principauté.

A la même date, à la recette principale de Perpignan, aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Riquewihr ainsi qu'au service philatélique, 61 et 63, Rue de Douai, 75436 Paris cedex 09 (vente par correspondance).

Il n'est pas de familier de nos forêts qui ne connaisse cet aimable mammifère rongeur de l'Eurasie et de l'Amérique du Nord. Son spécimen le plus courant a été choisi comme l'illustration de cette émission «nature», marquée, pour la première fois de l'inscription: Principat d'Andorra.

Appelé escuroil dès le XII<sup>e</sup> siècle, puis spirou dans le Nord, esquirou dans le Midi, l'écureuil d'Europe est, en langue savante, *sciurus vulgaris*. De la famille des Scurioïdés, il est ainsi fidèle à l'image que s'en faisaient les grecs de l'Antiquité: «skurios, l'ombre de sa queue».

Celle-ci mesure en effet la moitié de sa taille totale elle se déploie pour équilibrer ses sauts d'arbre en arbre, et se replie en panache au-dessus de sa tête quand il est au sol; il y décortique les fruits dont il est friand, noisettes, glands, faînes, qu'il cache en des creux pour l'hiver.

Ses autres traits sont bien connus: petit museau mobile, grands yeux luisants, oreilles pointues, griffes aiguës, lui permettant de grimper avec agilité le long des troncs, ou de s'agripper à la branche où il se reçoit.

Le pelage de son dos est d'un brun roux, et son ventre est blanc, ce qui le différencie de son congénère oriental: le petit-gris ardoisé de Russie et de Sibérie, c'est le «vair» que l'on voyait sur les blasons, ou sur la pantoufle qui glissa, une belle nuit, du pied de Cendrillon...

«Ce petit-gris est ce que nous appelons écureuil», écrit Regnard, l'auteur du *Joueur* et du *Légataire universel*, qui le rencontra au cours de son voyage en Laponie; on lui offrait alors, dit-il, «pour un écu, quarante de leurs peaux».

Dans nos régions aussi, l'écureuil fut longtemps chassé, pour la douceur de son pelage, et même, paraît-il, pour la finesse de sa chair.

Un autre écrivain français, de peu postérieur à Regnard, a vanté, avant Pergaud ou Colette, les qualités de l'écureuil, «propre, vif, alerte, éveillé, industriel, prévoyant et épargnant, ni carnassier ni nuisible...».

Buffon, auteur de cette esquisse, semble même anticiper sur les intentions de cette émission quand il ajoute: «ce joli petit animal, qui n'est qu'à demi sauvage, mériterait d'être épargné, ne fût-ce que pour sa gentillesse, pour sa docilité et pour l'innocence de ses mœurs».



# ANDORRE

## 7<sup>e</sup> CENTENARI SIGNATURA DELS PAREATGES

Valeur: 0,80 F

Couleurs: Brun van Dyck, Bleu vert, Vert

Format vertical 27x48  
(dentelé 13)



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Claude ANDREOTTO  
d'après un avant-projet de  
M. Sergi MAS  
10 timbres à la feuille

### VENTE

anticipée, le 8 avril 1978 à ANDORRE-LA-VIEILLE;

générale, le 10 avril 1978 dans tous les bureaux de la Principauté.

A la même date, à la recette principale de Perpignan, aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Riquewihr ainsi qu'au service philatélique, 61 et 63, Rue de Douai, 75436 PARIS CEDEX 09 (vente par correspondance).

La Principauté d'Andorre, avec sa nouvelle suscription: Principat d'Andorra, marque, cette année, par trois émissions, dont celle-ci est la première, le VII<sup>e</sup> centenaire de la signature du Paréage de 1278.

Cet acte constitue, après des origines plus ou moins légendaires la grande date de l'histoire des Vallées. Elles auraient en effet été d'abord occupées, selon Plinie, par des «Andorrisoe», venus des confins des Colonnes d'Hercule.

Puis ses terres auraient été distribuées, avec des franchises, aux vétérans de l'armée carolingienne, qui venaient de vaincre les Maures près de La Massana.

Dans la suite, la féodalité provoqua une succession d'affrontements entre seigneurs: comtes, puis évêques d'Urgel d'une part, et de l'autre, familles de Caboët, puis de Castelbon, dont les droits passèrent aux comtes de Foix.

Il y a juste sept siècles que prirent fin ces luttes dévastatrices: en septembre 1278, en effet, Roger-Bernard III, comte de Foix, et Pierre de Castrobono, évêque d'Urgel, signèrent ce fameux acte d'accord.

Ce «premier paréage» reconnaissait la «parité» de leurs droits sur les Vallées. C'était une sorte de sentence

arbitrale, du fait qu'il fut garanti, par le roi Pierre III d'Aragon, et, dix ans après, par le Pape Martin IV.

Le texte en question fera l'objet d'une seconde émission: elle montrera l'importance d'un acte qui, continuellement respecté au cours des siècles, demeure toujours la base de la Constitution andorrane.

La figurine représente, sous une évocation emblématique de l'événement, le site qui en fut le théâtre: un pont situé sur le Valira du Nord, permettant d'aller d'Andorre-la-Vieille au bourg des Escaldes.

Son arche, d'une hauteur vertigineuse, relie deux rocs rapprochés, entre lesquels les eaux grondent au fond de la gorge, le «call», d'où son nom de «Pont des Escalls».

La tradition précise que les représentants du Comte prirent connaissance de la Bulle papale, au pied même de la croix que l'on voit à l'extrémité gauche du pont.

L'endroit passa toujours pour être le cœur de l'Andorre, puisque c'est là aussi que fut conclu, en 1881, le Traité de Paix qui entérina la «Nouvelle Réforme».

Il ne pouvait donc se trouver de symbole plus parlant et plus pittoresque, pour rappeler la rencontre séculaire qui fonda, entre les frontières de la France et de l'Espagne, l'histoire pacifique et libre de l'Andorre.





# ANDORRE EUROPA 1978



Valeur: 1,00 F

Couleurs: brun, vert, rouge

25 timbres à la feuille

Dessiné par Pierrette LAMBERT

Gravé en taille-douce  
par Marie-Noëlle GOFFIN

Format horizontal 36 × 22  
(dentelé 13)



Valeur: 1,40 F

Couleurs: bleu hirondelle, bleu, rouge

25 timbres à la feuille

Dessiné par Pierrette LAMBERT

d'après un avant-projet de  
Sergi MAS

Gravé en taille-douce par  
Eugène LACAQUE

Format vertical 22 × 36  
(dentelé 13)



## VENTE

anticipée, le 29 avril 1978, à ANDORRE-LA-VIEILLE;

générale, le 1<sup>er</sup> mai 1978, dans tous les bureaux de la Principauté.

A la même date, à la recette principale de Perpignan, aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Riquewihr, ainsi qu'au service philatélique, 61 et 63, Rue de Douai, 75436 PARIS CEDEX 09 (vente par correspondance).

L'organisation politique de l'Andorre repose officiellement sur six paroisses; mais le sentiment religieux y est si vif que ce territoire, réduit s'il se mesure aux parties habitables, est émaillé de plus de cinquante églises ou chapelles.

C'est ainsi qu'à quelques kilomètres de la paroisse de La Massana, une route de montagne mène, à 1550 mètres d'altitude, devant la jolie petite église de Pal: nous la connaissons déjà par un timbre, émis il y a trois ans, qui reproduisait une hiératique Vierge en Majesté.

La présente émission permet de détailler un svelte clocher roman, décoré de bandes lombardes et percé de trois étages de fenêtres jumelées. Parvis et nef conservent des fresques du XV<sup>e</sup> siècle, où l'influence française constitue un cas unique dans la richesse picturale des Vallées.

L'auvent qui la borde et les maisons anciennes du hameau évoquent la vie pastorale primitive: il fallait bien, le dimanche, que les bergers redescendent, avec leur monture, des hauts alpages, où ils avaient droit de pâture depuis le légendaire «combat de Seturia»...

Légende et histoire s'entremêlent aussi à propos de l'autre timbre. Il se peut bien que Charlemagne ait poursuivi les Sarrasins par le col de Fontargente; suivant le Val d'Inclès, «authentique royaume des bergers

depuis Noé...», il vainquit ensuite les infidèles à La Massana.

On montre encore, sur l'aiguille du Xuclant, le gros anneau de fer auquel l'Empereur attachait son cheval, et à Engordany, l'auge de pierre où il le fit boire. A la même tradition appartient cette «Maison de Charlemagne», située vers Sant Julia, à quelques kilomètres de l'Espagne.

«En haut d'une pente abrupte, écrit un érudit andorran, un roc de 100 mètres, le Puy d'Olivessa, est couronné par la Bastida de Pons, une ferme visible de la route.

Ces bâtiments furent élevés sur les ruines d'une forteresse, dont subsiste la chapelle: (elle se détache ici au flanc de la montagne): c'est en ces lieux que se serait arrêté Charlemagne; on montrait encore, avant l'incendie de 1865, la chambre où l'Empereur aurait passé la nuit...»

Les traditions se justifient par les fidélités qu'elles inspirent..., surtout en un pays comme l'Andorre, dont ces émissions rappellent l'hymne national:

«Je demeure l'unique fille de l'Empereur Charlemagne;  
Le secours du Ciel me vient de la Vierge de Méritxell.  
... Croyante et libre pendant onze siècles,  
Je veux demeurer croyante et libre entre mes deux tuteurs.»



# ANDORRE

## VIERGE DE SISPONY

Valeur: 2,00 F

Couleurs: rouge, bleu, noir,  
brun, jaune-orangé

10 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Pierre BEQUET

Format vertical 36,85 x 48  
(dentelé 12 x 13)



### VENTE

anticipée, le 20 mai 1978 à ANDORRE-LA-VIELLE;

générale, le 22 mai 1978 dans tous les bureaux de la Principauté.

A la même date, à la recette principale de Perpignan, aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Riquewihr ainsi qu'au service philatélique, 61 et 63, Rue de Douai, 75436 PARIS CEDEX 09 (vente par correspondance).

Redescendant de l'église de Pal, le touriste repasse par La Massana pour gagner Andorre-la-Vieille. Il remarque alors, à mi-chemin et à l'écart de la route et du Valira, le hameau de Sispony, qui domine ses champs fertiles étagés en terrasses.

L'église Sant Joan de Sispony, précédée d'un enclos, ne comporte qu'une nef basse, et un clocher tout simple: celui-ci est percé d'ouvertures qui vont en s'élargissant de la base à la toiture, comme pour porter l'appel de la prière aux plus hautes pentes du pays.

Notre timbre représente la Vierge à l'Enfant, qui trône au-dessus de l'autel, au centre d'un rétable peint en trompe-l'œil: c'est une statuette, haute d'une soixantaine de centimètres, en bois taillé, traité en polychromie.

Le patrimoine artistique national de l'Andorre, qui en est propriétaire, la date des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles; mais il y signale des retouches, qui furent apportées quand l'autel reçut plus tard sa décoration baroque.

Pour satisfaire au goût de cette époque, la robe de la Vierge fut arrondie au col: le décolleté carré, qui dégagait auparavant l'échancrure d'une camisole, dut paraître, dans la suite, déplacé ou trop populaire...

A ce moment aussi, une couronne fut posée sur la tête de la Vierge, ainsi qu'un nimbe derrière celle de l'Enfant. Une épaisse couche de peinture accentua leurs physionomies, souligna formes et plis de leurs vêtements.

En dépit de ces restaurations mineures, cette œuvre n'est pas sans rappeler d'autres vénérables statuette qui lui ressemblent: des émissions andorranes ont déjà fait connaître les Vierges de Pal ou de Canolich, ainsi que Notre-Dame des Remèdes, à Santa-Coloma.

Ces ressemblances tiennent aux habitudes des anciens artistes ruraux: libres de tout vain amour-propre, ils savaient s'inspirer des plus beaux exemplaires, qu'ils allaient voir dans des sanctuaires plus ou moins voisins.

De ces groupes traditionnels, les spécialistes éclairent la symbolique chrétienne: la forme mariale y a pour fonction essentielle de présenter aux fidèles la puissance tutélaire de l'Enfant-Dieu qui les bénit.

«Ce type de Vierge en majesté, écrit un historien de l'Art, est répandu sur un vaste territoire, de l'Espagne à la Suède: il pourrait provenir des Vierges-reliquaires que le peuple aimait vénérer au cours des processions, dans les pays de forte tradition religieuse...»





# ANDORRE TRIBUNAL DE VISURA

Valeur: 1,20 F

Couleurs: bleu, brun clair, vert

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Claude HALEY

Format horizontal 36 x 22  
(dentelé 13)

## VENTE

anticipée, le 24 juin 1978 à ANDORRE-LA-VIEILLE;

générale, le 26 juin 1978 dans tous les bureaux de la Principauté.

A la même date, à la recette principale de Perpignan, aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Riquewihr, ainsi qu'au service philatélique, 61 et 63, Rue de Douai, 75436 PARIS CEDEX 09 (vente par correspondance).



La justice est l'organisation la plus complexe de l'Andorre. Les Co-Princes ont en effet, par leurs représentants, la haute main sur les juridictions civiles (lo civil), et criminelles ou pénales (lo criminal).

La justice administrative (lo politich) est la seule à être du ressort des assemblées locales: le Conseil Général des Vallées pour les conflits de Paroisses, le Conseil de Paroisse pour les affaires de hameaux ou quarts. En général, elle s'occupe de la police des séances des divers conseils, des manquements aux règlements administratifs. Mais son principal rôle est celui qu'elle détient sous le nom de Tribunal de Visura.

Cet organisme est ainsi appelé parce qu'il se déplace pour juger, après les avoir constatés «de visu», les litiges survenus en matière de servitudes urbaines ou rurales, de limites de terres, de bornages, de coupes de bois, de dommages causés par les bestiaux...

La sentence est prononcée huit jours après l'enquête si les juges sont d'accord; en cas de différend, trois degrés sont prévus dans la constitution du Tribunal de Visura.

Au premier, les deux consuls en exercice se réunissent avec les deux consuls sortants de la paroisse intéressée. Au deuxième, les dix membres sont tous les consuls

des six paroisses, sauf ceux qui ont jugé en premier ressort. Au troisième, le Conseil Général, réuni en entier, s'érige en tribunal suprême de Visura.

Il faut enfin évoquer les «queixas», les recours, de plus en plus fréquents, des comès et particuliers contre les décisions du Conseil Général: ils sont soumis aux deux «délégations», qui statuent en dernier ressort.

Notre figurine représente un déplacement de Tribunal de Visura. Les deux juges sont assistés d'un notaire-greffier: rappelons que testaments et registre spécial de la paroisse sont tenus par les curés andorrans, et qu'il n'y a ici ni avocat ni avoué.

L'affaire oppose sans doute les deux personnages qu'on voit au centre, au pied d'un saule: un cultivateur en sabots, dans l'attitude du plaignant embarrassé, et un berger venu se défendre, après être descendu des pâturages, canne en mains et couverture jetée sur les épaules.

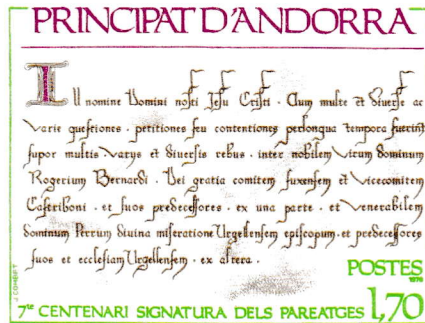
Le pittoresque un peu anachronique de la scène est accentué par les deux tricornes du premier plan: ce sont les couvre-chefs traditionnels des «banders» (gardes-champêtres) ou des «manadors» (appariteurs), qui font exécuter toutes les décisions du «comù», et en particulier les sentences rendues par ce Tribunal de Visura.



# ANDORRE 7<sup>e</sup> CENTENARI SIGNATURA DELS PAREATGES

Dessiné et gravé en taille-douce  
par Jacques COMBET

Format horizontal 48 x 36,85  
(dentelé 13-12)



Valeur: 1,70 F

Couleurs: Brun, Rouge-violeté, Vert

10 timbres à la feuille

VENTE

anticipée, le 2 septembre 1978 à ANDORRE-LA-VIEILLE;

générale, le 4 septembre 1978 dans tous les bureaux de la Principauté.

A la même date, à la recette principale de Perpignan, aux guichets philatéliques de Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Riquewihr ainsi qu'au service philatélique, 61 et 63 Rue de Douai, 75436 PARIS CEDEX 09 (vente par correspondance).



La Principauté d'Andorre est une fédération de six «paroisses»: cette organisation date de l'époque carolingienne, que rappelait, sur cette figurine récente, la référence quasi-légendaire à la maison de Charlemagne.

Ce qui est historique, c'est que Louis le Débonnaire reconnu à l'évêque d'Urgel un droit de dîme sur les Vallées; ce qui l'est aussi, c'est la contestation ultérieure de ce droit par les seigneurs locaux de Caboët et de Castelbon.

Or, en 1208, l'héritière des Castelbon devint l'épouse du Comte de Foix, et, durant tout le cours des siècles, l'Andorre fut l'enjeu de luttes civiles et de rivalités seigneuriales, entre pouvoir épiscopal et pouvoir comtal.

L'évêque d'Urgel de l'époque eut alors la sagesse de proposer à sa partie un accord de co-souveraineté, qui fut cautionné par le Roi d'Aragon et par le Pape Martin IV.

Cette «parité», de droits sur l'Andorre s'inscrivit sur un acte de «Paréage», qui fut signé «le 6<sup>e</sup> jour des Ides», c'est-à-dire le 8 septembre 1278, et il fut contresigné sur le pont des Escalls, représenté sur notre timbre d'avril.

La présente émission, qui commémore encore ce VII<sup>e</sup> centenaire, reproduit en caractères du temps, d'un gothique très orné, le début de ce texte: même

inachevée, la phrase précise les motifs de l'accord, et les noms des signataires.

«Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, alors que nombreuses, diverses et variées discussions, brigues ou rivalités, ont existé pendant très longtemps, sur des questions multiples, variées et diverses, entre Noble Seigneur Roger-Bernard, par la grâce de Dieu Comte de Foix et Vicomte de Castelbon, ainsi que ses prédécesseurs, d'une part, et Vénérable Seigneur Perron (ou Pierre), par la miséricorde divine Evêque d'Urgel et ses prédécesseurs, ainsi que l'Eglise d'Urgel, d'autre part...».

Le texte énumérait ensuite les franchises accordées aux Andorrans, ainsi que les pouvoirs de souveraineté, en matière administrative, financière, judiciaire, militaire, qu'il répartissait, «à parité», entre les «Viguiers» des deux seigneurs et de «leurs successeurs in aeternum».

Cette dernière clause était d'application facile aux successeurs de Pierre d'Urgel, évêque d'Urgel. En ce qui concerne les comtes de Foix, leurs droits aboutirent à Henri de Navarre, qui devint Henri IV.

Ils passèrent donc, du côté français, aux souverains, puis aux différents chefs de l'Etat: c'est ainsi que, de nos jours, le Président de la République Française est aussi Co-Prince des Vallées d'Andorre.

